

<https://enseignants.se-unsa.org/AESH-Une-augmentation-de-10-annoncee-pour-septembre>



AESH : une augmentation de 10 % annoncée pour septembre

- Je suis... - AED - AESH - CUI -

Date de mise en ligne : jeudi 3 novembre 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le gouvernement a accepté un amendement qui prévoit une augmentation de salaire de 10 % pour les AESH en septembre 2023. Le SE-Unsa se félicite de voir cette préoccupation essentielle prise en compte mais attend d'en connaître la traduction concrète pour se réjouir. La situation économique des AESH est très fragile du fait des temps incomplets subis et de l'inflation.

Beaucoup d'interrogations demeurent sur l'impact réel sur la fiche de paye.

Un parcours législatif à achever

La reprise de cet amendement parlementaire par le gouvernement est une première étape mais le chemin parlementaire est encore long. Après son passage à l'Assemblée nationale, le Sénat doit examiner à son tour le projet de Loi de finances.

Quelle traduction concrète et réglementaire ?

Si les 80 millions dédiés à cette mesure sont bien adoptés, rien n'est défini quant à la forme de cette mesure et à la façon dont elle se traduira pour chaque AESH. S'agira-t-il d'une refonte de la grille indiciaire ? S'agira-t-il d'une prime ? Les 10 % annoncés seront-ils bien effectifs pour chaque AESH ou retrouvera-t-on le « 10 % en moyenne et en intégrant des mesures déjà prises » comme ça été le cas des annonces pour les enseignants ? Dans tous les cas, avec la poursuite de l'inflation, la progression de la rémunération à l'horizon de septembre 2023 pourrait s'avérer moins séduisante que l'effet d'annonce produit.

L'avis du SE-Unsa

Des solutions pérennes restent nécessaires. En effet, au-delà de ces évolutions de rémunération par à-coups, la situation des AESH nécessite un travail en profondeur pour que cette mission essentielle aux élèves et à l'École devienne pleinement un métier dont on peut vivre, notamment en accédant à un temps plein, et que l'on peut bien vivre, notamment grâce à une formation dédiée et un statut sécurisé.